



FICHE INSCRIPTION INTENDANCE 2023-2024

Si vous n'avez pas réglé les factures de l'année scolaire précédente, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant à la demi-pension ou à l'internat.

Nom de l'élève : Prénom : Classe :

Régime choisi (obligatoire) :

- Externe (un repas = 4€)
- Demi-pensionnaire (environ 190€ par trimestre)
- Interne (environ 521€ par trimestre)

Prix fixés par la région et susceptibles d'évoluer.

Responsable financier (celui qui paie les frais de demi-pension / d'internat) :

Nom : Prénom : N° de tel :

Adresse :

Une demande de changement de régime durant l'année scolaire est possible **à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant**. Pour cela, **la famille doit faire parvenir un courrier ou un mail** au service d'Intendance : ce.0841078r@ac-aix-marseille.fr

ELEVE BOURSIER EN 2022-2023 OUI NON

Etablissement d'origine : Classe :

Si l'élève était boursier dans un autre lycée en 2022-2023, le transfert des bourses doit être effectué par l'établissement fréquenté l'année précédente. **N'oubliez pas de faire cette démarche.**

Avez-vous fait une demande de bourses pour l'année scolaire 2023-2024 ? OUI NON

Le paiement de la demi-pension ou de l'internat se fait uniquement par prélèvement automatique à la fin de chaque trimestre. **Joindre obligatoirement un RIB (relevé d'identité bancaire) au nom du responsable financier et l'autorisation de prélèvement automatique (SEPA) au verso de ce document dûment remplie et signée.**

ATTENTION : pas de prélèvement sur les comptes de type livret.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Restauration et Hébergement du lycée pour l'année scolaire 2023-2024.

Date :

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Lycée Régional Montesquieu à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions du Lycée Régional Montesquieu. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DESIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : Prénom : Adresse : Code postale : Ville : Pays :	LYCÉE RÉGIONAL MONTESQUIEU Chemin de Lucette CS 60143 84706 SORGUES CEDEX France Identifiant créancier SEPA : FR 55 ESD 584027
DESIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
IBAN (Identification Internationale) : _____	
BIC (Identification Internationale de la Banque) : _____	
Type de paiement : <input checked="" type="checkbox"/> prélèvement répétitif	

Fait à Le

Signature

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Lycée Régional Montesquieu. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerais le différent directement avec le Lycée Régional Montesquieu.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.